

R. 8. VIII.

Cher Monsieur Peano,

Wolverve - St-Pierre, le 31 juillet 1911

J'ai bien reçue votre honoree du 15 Ct, à laquelle il m'a été impossible de répondre plus tôt; depuis 15 jours j'ai été constamment absent, occupé en province comme membre de jury d'examen dans diverses écoles.

Tous voulez bien me demander mon opinion concernant les propositions adoptées par l'Académie en 1910; je me fais un plaisir de vous dire mon impression sur chaque § des proportions publiées dans Discussions, Tome II, N° 1, page 8t.

(§ 1).— Cette proposition n'est pas claire. Elle signifie internationale? Il faudrait définir l'internationalité, dire comment on la mesure. Pour apprécier l'internationalité d'un mot, faut-il compter les langues dans lesquelles ce mot existe ou bien le nombre de personnes qui parlent ces langues? Peut-on considérer comme existant dans une langue un mot qui a produit dans cette langue des dérivés (composés) avec différents pôles de forme et par le sens du mot primitif. Telle quelle est formulée actuellement, la proposition du § 1 n'a pas de sens précis. Je crois même que le sens que vous donnez est tout différent de celui que lui attribue la majorité des interlinquistes.

Autre critique. Je n'accepte pas le principe de la grammatica simplex ad maximos. Je crois que la grammaire tout comme le vocabulaire doit être internationale ad maximos; la langue n'est pas un problème de logique; c'est un organisme vivant, dont nous devons respecter même les absurdités. Une absurdité sanctionnée par l'opinion publique est, philologiquement parlant, la vérité, puisqu'elle est conforme à la logique populaire, qui n'est pas celle des savants. Un élément grammatical, qui existe dans la majorité des langues, est, par le fait même qu'il existe, un élément nécessaire; il répond à un besoin mental.

Si j'étais libre de formuler comme je l'entends le § 1, je dirais: Lexqua de cedencia habe vocabulario et grammatica internationale ad maximos. Mais il faudrait définir l'internationalité: es internationale, id que existe in maximo numero de linguis, sub forma bene recognoscibile.

(§ 2). J'ai voté ce §, parceque je l'avais compris tout autrement que je ne le comprends aujourd'hui. J'avais compris que commune ad vocabularios etymologicos était presque synonyme de commune ad linguis. Je vois aujourd'hui qu'il n'en est pas ainsi. Ainsi le mot lex est commun aux vocabulaires étymologiques de ADFHIPR, mais il n'est pas commune ad linguis, même en tenant compte des modifications de forme que ce mot pourrait avoir subies; il n'existe pas dans les langues susdites comme mot simple; il ne s'y trouve que dans des composés.

En somme le § 2 se tend à formuler un nouveau principe d'internationalité: es internationale vocabulo que habe productus, in linguis ADFHIPR, derivatos quecumque, simplex aut composta, etiam si derivatio es occulto, in visibili pro publico.

Ce principe est contraire à celui de la comprehension immmediata qui a longtemps été considérée par les interlinquistes comme le critérium de l'internationalité.

Je considère la compréhension immédiate comme le plus important facteur de succès de la langue internationale. Je serais même tenté d'affirmer le principe de la compréhension immédiate en tête des propositions de l'Academie. Au sein des § 1, je dirais :

Vinqua de Academia es comprehensibile a primo vise pro ~~omni~~ personas instructos de mundo omni nationalitate.

Voilà la vraie et la seule définition ~~elle~~ de l'internationalité. L'etymologie n'est qu'un facteur de l'internationalité ; un facteur indirec^t, que nous appellerons à notre secours quand la compréhension immédiate fait défaut. Elle n'est pas la base de l'internationalité.

Pour revenir à la proposition du § 2, je préfère la rédaction : Academia adopta vocabulos communes ad lingwas ADFHIPR.

Tous dites qu'il n'y a que très peu de mots qui sont identiquement les mêmes dans les 5 langues. C'est vrai, mais tout le monde comprend qu'il faut entendre le mot commune dans un sens plus large : vocabulo existe in plure lingwas, si existe in isto lingwas vocabulos habentes eam formam similem et significacionem identicam. Vous pouvez, si vous le désirez, ajouter : et etymologia identica. Mais cela n'a pas d'importance. Car si des mots d'etymologie différente sont les mêmes par la forme et par la signification (meilleurs), je n'hésiterais pas à les considérer comme internationaux, communs (pour le grand public). Il y a d'ailleurs très peu d'exceptions de ce genre.

Le reproche que vous formulez contre l'expression communes ad lingwas peut être fait contre le § 6 : vocabulos internationales existentes in latine. Il y a très peu de mots internationaux qui ont la même forme ~~et la même signification~~ que dans le latin. Ces mots (ADT) Rose non existe in latine ; car rose n'est pas identique à rosa.

(§ 3) J'accepte ce §, mais je préfère la formule : omni vocabulo communes ad lingwas ADFHIF.

Tous dites qu'il faut 20.000 voies pour publier ce vocabulaire. Je réponds qu'il n'est pas nécessaire de publier ce vocabulaire en entier. Il suffit d'adopter le principe et de publier vocabulario de voces plus frequentes. Un vocabulaire de 20.000 mots de M. Basso donnerait toute satisfaction au public ; quand aux personnes qui auraient besoin de plus de 20.000 mots, ce serait des personnes très instruites, et par le fait même capables de vérifier si un mot est commun à ADFHIF. Il existe d'ailleurs des vocabulaires des 5 langues susdites ; je possède un dictionnaire ADFHIP, qui me rend de grands services, pour juger de l'internationalité immédiate d'un mot.

(§ 4) Ce § n'est pas clair. Il semble vouloir dire que pro botanico, zoologia, etc = pro usus scientifico, l'Academie adopte les nomenclatures scientifiques constantes. Ceci, je l'accepte volontiers. Mais on peut aussi donner une autre interprétation :

Academia adopta pro usus vulgare omni vocabulo que es in usu in scien. tia.

Pour éviter toute erreur, il faudrait dire : "Academia non cura de lingua scientifico; illo adopta nomenclatura in uso in scientia."

Mais une telle proposition serait un coup d'épée dans l'eau.

(§ 5) Academia prescribit vocabulario de voces non definito...
Je crois que le nombre des mots non définis est très-grand (des centaines, des milliers de mots); je crois que le choix de ces mots ne peut pas être abondant au hasard des circonstances; il faut fixer des principes. Car le choix des voces non definito peut modifier complètement le type de la langue.

En somme, je regrette toujours que l'Académie n'ait pas défini l'internationalité.

(§ 6) J'accepte ce §, mais je voudrais voir définir exactement le thema.

Je note que dans certaines publications vous modifiez légèrement la rédaction du § 3 : vocabulos anglo existente in latine n'est pas la même chose que vocabulos anglo-latino = vocabulos latino existente in anglo. C'est le renversement de la formule et cela change la portée de la proposition. Par exemple : mane n'est pas un vocable anglais existant en latin, mais c'est un vocable latin existant en anglais [in a (non in A)].

(§ 7) Je voudrais que l'Académie dise comment on peut suffire à la finale orgelle du thema latin. C'est pour moi une question capitale.

(§ 8) Je ne comprend pas le intit de ce §.

- § 9 → J'accepte ce paragraphe. Il y aurait-il pas moyen de l'écrire : Nomen proprie habe orthographia nationalis aut magis proxima ad nationale, excepto aliquo nomen geographicum que habeat orthographia latina bene cognita (Germania, Helvetia)?

(§ 10) Je n'accepte pas ce §; je suis partisan de la prononciation moderne du C, du g, du tj, etc.

(§ 11) Je n'accepte ce § que comme une tendance et pourvu que les partisans de la grammatica nulla ne veuillent pas imposer à l'Académie leur système.

(§ 12) Je n'approuve pas ce §, qui offre à suffire l'article : in dubitis libertas. Or bien l'Académie ne doit pas parler des articles. Si elle en parle pour dire qu'on peut les suffire, elle doit aussi dire qu'on peut les employer.

(§ 13) Je juge inutile de dire qu'on peut suffire l'I du pluriel; cela a déjà été dit (éléments non nécessaires) dans le § 11. Repeter deux fois, c'est affirmer trop fortement un principe qui ~~est~~ n'est pas admis par tous les membres.

§ 14. Cela est bon, conforme à une tendance internationale réelle.

§ 17. Je regrette vivement ce §, qui donne à l'Académie un cachet de mercantilisme ; cela blesse.

En somme je suis d'accord avec les principes fondamentaux :

1^o Vocabulaire anglo-latin

2^o Orthographe latine.

Mais je critique le plébiscit des autres propositions. Cependant je suis d'avis comme vous que : constructione de interlingua es longa et difficile, et debe es facto cum ordine et tactica.

Je suis donc plein de patience et de tolérance ; j'attends plus du temps et de la libre pratique que des décisions théoriques de l'Académie ; tout ce que je demande à l'Académie, c'est de ne prendre aucun avis qui blesse vivement mes opinions, de ne pas trancher dogmatiquement les questions douteuses, de ne pas interdire les articles et les suffisias grammaticaux ; je ne lui demande pas d'adopter ces éléments grammaticaux, mais seulement de ne pas les difenda prohiber.

En ce qui concerne les articles, je suis décidé à adopter el et un.

Pour les suffisias verbales, j'adopte provisoirement : re (au lieu de re), t (au lieu de to), ntc, va (ou peut-être ba ; je préfère va, parce que c'est un moyen terme entre ba et vi du latin), rà, re. Mais je ne puis rien arrêter définitivement à cet égard, avant d'avoir une solution de la question des finales des substantifs et de l'adjectif. Je crois utile, indispensable même au succès de la langue dans les pays du Nord de fournir au public un système facile de suppression des finales latines. Les finales latines sont considérées par beaucoup d'interlinguistes comme trop difficiles. Nous devons donner à ces personnes la solution de cette question. La langue aura ainsi deux systèmes de finales, entre lesquels le public choisira librement.

Personnellement je n'aime pas du tout l'o des adjectifs, dans bono lingua, isto propositione. Je crois que l'e serait une bonne terminaison facultative pour les adjectifs. Concernant el substantivos me hesita semper multum. Me stude iste questione cum patientia. In el ultim numero de Lingua International me face un esperimento de suppressione del finales latin, que me recomienda a vostre atencion. Vos habe el principio que vos non debe organizar opiniones contrarie ad vestre ; iste principio non es falso ; vos debe organizar otras opiniones que pode contribuir al successo de nostros principios, otras opiniones que es conforme a un certo minimum, como idea, que Academia habe un fundamento-minimum, conteniente per exemplo iste propositiones : vocabularis anglo-latin et orthographia latin. - Pro omne ceter puncto vos permittere un grande libertate et etiam vos organisare el diferente opiniones contrarie. Me non crede bon que Academia accepta socio que impede in societate cum sole scopo de estender el oficio del Academia.

Lingua International de Augusto es apoyato.

Vos se dévont,
Prendmant